



ACADEMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général
Pôle des Ressources Humaines

Direction des Personnels
Administratifs, Techniques et d'Expertises

DPATE 2

Affaire suivie par :
Genêt SADEK LEROYER
Chef de bureau
Tél : 05 36 25 76 27

Mél : dpate@ac-toulouse.fr

DPATE 3

Dossier suivi par :
Françoise MARQUEZ
Chef de bureau
Tél : 05 36 25 76 52

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 28 Novembre 2025

Le recteur de l'académie de Toulouse

à

Monsieur le Directeur de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents d'université

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs d'établissements d'enseignement supérieur

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs de CIO

Mesdames et Messieurs les chefs de services

Objet : pré-inscription au mouvement inter-académique 2026

- adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES)
- adjoints techniques de recherche et formation (ATRF)
- assistants de service social des administrations de l'Etat (ASSAE)
- Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (INFENES)

Je vous remercie de bien vouloir informer les personnels cités en objet des modalités du mouvement inter-académique.

1-Phase de pré-inscription au mouvement inter-académique

Les agents de l'académie de Toulouse (ADJAENES, ASSAE, INFENES, ATRF) souhaitant obtenir une mutation pour une autre académie devront se pré-inscrire sur le serveur AMIA à l'adresse suivante :

<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>

du lundi 5 janvier au jeudi 29 janvier 2026 inclus

Les candidats peuvent formuler jusqu'à **six vœux** académiques.

2- Phase de saisie des vœux auprès des académies à l'issue de la phase de pré-inscription

Les agents (ADJAENES, ASSAE, INFENES, ATRF) doivent, par la suite, prendre l'attache des académies auprès desquelles ils se sont pré-inscrits pour connaître la période d'ouverture du serveur AMIA et participer ainsi au mouvement intra-académique de ces académies.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette note auprès des personnels concernés.

Pour le Recteur et/par délégation,
Pour le Secrétaire général empêché,
La Directrice des Personnels Administratifs,
Technique et d'Expertise

Virginie LACABANNE